

**RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS
de la commission chargée d'étudier le préavis n°3 2 007 du 2
février 2007 concernant:**

**Une demande de crédit de fr. 880'000.- pour l'aménagement de la
Place de l'Ancienne-Poste.**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Votre commission, composée de Mmes et MM. DONKER Marieke, GRAND Héléne, WINTEREGG Sarah, COUSIN Jean-Marc, GINDROZ Yvan, GURTNER Samuel, MARTIN Albert, MUTRUX Étienne et le soussigné, désigné comme rapporteur, a siégé à l'hôtel de Ville le 20 février 2007.

La commission a entendu avec intérêt M. le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD et Mme BIANCHI, Adjointe technique en urbanisme de URBAT. Elle les remercie pour leurs renseignements.

Le projet, choisi parmi un total de quatre projets et de manière complètement anonyme par un jury, a pour caractéristique d'être simple de manière à donner une liberté d'aménagement. Les éléments importants sont l'éclairage et la fontaine pour symboliser la ville d'eau. Le projet permet également de préserver les intérêts de chacun (les commerces, l'intégration historique, les pompiers).

Dans le désir municipal de refaire les places yverdonnoises, l'Ancienne-Poste a été choisie car elle ne pose pas de problèmes de suppression de places de parc (contrairement à la rue de la Plaine) ni de problèmes de cohabitation avec les bus (place Bel-Air). Le pavage de la rue du Lac est également repoussé en attendant que cette rue nécessite une réfection de sa structure sous-terrain.

Réponses aux questions de la commission:

• *Parcage*

Le parc à vélo prévu par les plans paraît trop petit. Il est envisageable de faire d'autres places de parc à vélo sur la place même ou le long de la rue des Remparts (en imaginant un réaménagement de cette rue).

Le plan noir-blanc ne montre pas de façon explicite que les taxis ne stationneront plus sur l'Ancienne-Poste, mais uniquement sur la rue des Remparts.

• *Bibliothèque*

Le bruit que générera la place inquiète la bibliothécaire. Il est prévu de changer les vitrages lors de la prochaine réfection de la façade de ce bâtiment (dans environ 4-5 ans). Il n'est prévu aucune mesure dans le cadre de ce préavis.

Le fonds ancien, acquis à grand prix, n'est pas assuré. La proximité de la future fontaine est inquiétante (humidité). Il est prévu que ce fonds soit transféré dans les sous-sols des Quatre-Marronniers. Nous espérons que ce déménagement se fera de manière adéquate et rapide et souhaitons que la Municipalité tienne au courant le Conseil.

- ***Esthétique globale***

Pour les personnes arrivant de la gare, cette place est une sorte d'entrée du centre ville. Elle se doit d'être accueillante. La sobriété de la place pourrait laisser une impression de froideur voire d'austérité. Il est mentionné que des fleurs pourraient donner un effet plus chaleureux.

Sur les plans, mis à part les luminaires, il n'y a pas d'éléments perpendiculaires permettant de donner une réelle ambiance de place et non de « rue aménagée ». Il serait bienvenu de pouvoir aménager quelque chose qui aille dans ce sens.

La commission aurait aimé découvrir un concept commun appliqué aux différentes places publiques de notre cité.

Une cohérence architecturale (un "fil rouge") entre les différentes places ou rues clés de notre Commune nous paraît primordial afin de créer une ambiance et une image visuelle claire.

- ***Terrasses***

Il y aura 4 terrasses attribuées aux établissements cités dans le préavis. La commission émet le vœu que le mobilier des 4 terrasses des 4 différents établissements soit choisi avec soin, afin de préserver une certaine unité. La commission relève également que frs 4000.- de location au total semble trop peu élevé. Il faudrait éventuellement adapter le tarif.

- ***Divers***

Il a été précisé que la rampe pour personnes à mobilité réduite sera naturellement maintenue.

La commission regrette le manque de support visuel. En effet, avec les plans fournis (ceux que l'on peut consulter sur le site internet de la commune), il est très difficile de se faire une idée de ce à quoi la place ressemblera. Il aurait été souhaitable d'avoir plus d'informations que les plans de construction qui donnent plutôt une image terne (particulièrement en ce qui concerne la fontaine).

Au vu du poste du devis intitulé "Echantillons, maquettes, reproduction de plans" chiffré à frs 3'800.- et du montant total des honoraires du bureau d'architecture, la Commission espère que d'autres supports (maquettes, plan 3D, plan en couleurs) seront fournis à la Municipalité.

Elle émet le vœu, qu'à l'avenir, des maquettes plus travaillées soient transmises aux commissions.

Conclusion

La commission, à l'unanimité des ses membres, vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter les articles 1,2 et 3 du préavis n° 3 2007 tel que présenté par la Municipalité.

Le rapporteur : David Wulliamoz



Yverdon-les-Bains, le 2 Mars 2007